



**1<sup>er</sup> RALLYE Régional VHC**  
**VILLE de LILLEBONNE – VALLEE de SEINE les 24 et 25 Mars 2018**

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes**

**PROGRAMME – HORAIRES**

- 1 février 2018** # Parution du règlement.  
 # Ouverture des engagements.
- Lundi 19 mars** # Clôture des engagements.
- LILLEBONNE** # Distribution du road-book de 9h00 à **17h00 !!!** (Café /Restaurant Kam & Léon 67 rue de la République à la sortie zone assistance)
- Samedi 24 Mars** # Reconnaissances de 9 h à **18 h 00**.  
 # Vérification des documents administratifs de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Salle Thiers, Esplanade de la mairie  
 #Vérifications techniques, rue Piétonne de 11 h 30 à 19 h 00.
- Votre heure de convocation, pour les vérifications techniques, sera publiée sur: [www.axions-sport.org](http://www.axions-sport.org) l'heure de convocation sera celle du CH sortie d'assistance.**
- # Mise en parc des voitures dès qu'elles sont vérifiées (parking de la Mairie).  
 # 1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs à 16h30, (mairie)  
 # Affichage de la liste des équipages admis au départ et ordre de départ à 20 h 00. Affichage au parc départ Mairie
- LILLEBONNE**  
**Dimanche 25 Mars** # Départ du 1<sup>er</sup> concurrent à 9 h 27 VHC.  
 # Publication des résultats partiels : Affichage au parc regroupement.  
 # Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent prévue à 15 h 07 Place Coubertin  
 # Vérification finale au parc d'arrivée.  
 # Publication des résultats du rallye 30mn après l'arrivée de la dernière voiture.  
 # Remise des prix à 17 h 30 sur le podium.

**ARTICLE 1.P ORGANISATION**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de NORMANDIE organise les 24 et 25 mars 2018

**Le 1<sup>er</sup> RALLYE régional VHC du PAYS de CAUX – VILLE de LILLEBONNE – VALLEE de SEINE**

en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de la Municipalité, des commerçants Lillebonnais et des communes traversées.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le N° 2 du 30 /12/ 2017 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 27 en date du 30/12/2017.

## Comité d'Organisation & Organisateur technique : RALLYE 'n CAUX

Président : Olivier MALLARD  
Membres : Membres de l'Association « R 'n C »  
Secrétariat du Rallye : Olivier MALLARD 65, rue Félix Faure 76170 LA FRENAYE  
Tel : 06.14.96.36.84  
Mail : rallye-lillebonne@axions-sport.org  
Permanence du Rallye : Hôtel de ville de Lillebonne Tel : 02.32.84.40.93  
(Le samedi 24 mars de 9 h 00 à 19 h 00 et le dimanche 25 mars dès 7 h00)

### 1.1P OFFICIELS

ASA / Licence

<b>Président Collège C.S.</b>	: François	JARDIN	1303 / 20414
<b>C.S.</b>	: Michel	WICO	1303 / 2204
	: Hubert	GUILLO	13 /
<b>Directeur Course</b>	: Anouk	MAWDSLEY	1303 / 1652
	: Chantal	LEBEL <b>VHC</b>	1318 / 54921
	: Annick	LARUE	1309
<b>Directeur Course PC</b>	: Françoise	MAWDSLEY	1303 / 1653
<b>Directeur Course Tricolore</b>	: Michel	CARTERON	1308 / 4882
<b>Directeur Course Info sécurité</b>	: Jean-Pierre	DUMAS ???	1303 / 11888
<b>Médecin</b>	: Dr. Frédéric	DUVAL	1303 / 156436
<b>Comm. Tech. B Responsable</b>	: Jacques	SALENNE	1306 / 18219
<b>Commissaire Responsable VHC</b>	: Francis	BELLENGIEN	1303 / 5641
<b>Relations avec les concurrents</b>	: Claude	CHRISTEL <b>VHC</b>	1303 / 9367
	: Myriam	MAWDSLEY	1303 / 11115
<b>Juge de fais</b>	: Jean Pierre	PATIN	1313 / 4183
<b>Relations Presse</b>	: Patrice	FRIBOULET	1303 / 31834

### 1.2P ELIGIBILTE

Le 1 er Rallye VHC du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine compte pour :  
La COUPE DE FRANCE DES RALLYES, coef.2 VHC

### 1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés doivent se rendre à Hôtel de Ville de Lillebonne pour se présenter aux vérifications qui auront lieu le samedi 24 mars 2018 :

**Vérifications administratives** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 !!! (Carnet d'itinéraire :café restaurant Kam & Léon en sortie parc d'assistance)

**Vérifications techniques** de 11 h 30 à 19 h 00, rue Piétonne, centre ville Lillebonne.

**Votre heure de convocation pour les vérifications techniques sera publiée sur le site : [www.axions-sport.org](http://www.axions-sport.org) l'heure de convocation sera celle du CH sortie d'assistance.**

Les vérifications finales seront effectuées au garage R. Mancel à Tancarville. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

Organisation RALLYE 'n CAUX mail : [rallye-lillebonne@axions-sport.org](mailto:rallye-lillebonne@axions-sport.org)  
Web : [www.axions-sport.org](http://www.axions-sport.org)

## ARTICLE 2.P ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3.P CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 mars 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 155 € VHC
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 310 € VHC

**3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### Remboursement des droits d'engagements

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré par le secrétariat du rallye avant le jeudi 15 mars 2018. 30 % seront retenus dans les 8 jours précédents le rallye. 50 % le jour du rallye.

## ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENT

### 4.1P VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

### 4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance (réparations, mises à niveau, ravitaillements carburant) est interdite, hormis dans les zones d'assistance. Dans ces zones, l'emplacement occupé par le concurrent doit être obligatoirement sur la chaussée, sa bordure ou un parking. Les accès aux propriétés et aux entreprises doivent être respectés. **MERCI de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles.**

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 M X 5 M minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

#### 4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

#### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
- La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmX110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmX110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

#### ARTICLE 5.P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1P DESCRIPTION

Les Rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine représente un parcours de 97 km. Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms représentant 41 % du parcours.

Les épreuves spéciales sont ; St Nicolas de la Haie **8.5** Kms x 2 fois ; Triquerville **11.50** Kms x 2 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « grille horaire », dans carnet d'itinéraire.

## 6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P** Les reconnaissances auront lieu uniquement le samedi 24 mars de 9 h à 18 h

**3 passages maxi.** Le road-book sera disponible au café Kam & Léon en sortie d'assistance de 9 h 00 à 17 h 00.

## 6.4P CIRCULATION

L'annexe 1 « circulation le samedi » jointe page 5 est une partie intégrante à ce règlement. Le stationnement des véhicules du rallye (voitures de course et d'assistance, remorques porte-voiture) est **strictement interdit** sur les parkings de la totalité des zones commerciales « Monsieur Bricolage » « Leader Price » « Point vert » « Intermarché », etc ....sous peine de pénalités.

Un parking plateaux, non gardé, est prévu dans la zone du Manoir.

# ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE

## 7.2.P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P** Les signes distinctifs des Commissaires sont :  
- Commissaire de route : Chasuble Commissaire.  
- Chef de poste : Chasuble Chef de Poste.

# ARTICLE 8.P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

# ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

# ARTICLE 10.P PRIX

**Tous les concurrents classés recevront une coupe ou lot.**

**Pas de prix en chèque pour les VHC**

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée, à 17 h 30

Ne laissez pas vos sacs poubelles, sur le parc assistance, Merci

## ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI »

**RAPPEL** : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « CIRCULATION LE SAMEDI » intégrante du règlement particulier.

**Dès l'arrivée à Lillebonne samedi (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION** de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, ranger votre remorque sur le « parc à plateaux »** situé sur la Zone du Manoir.

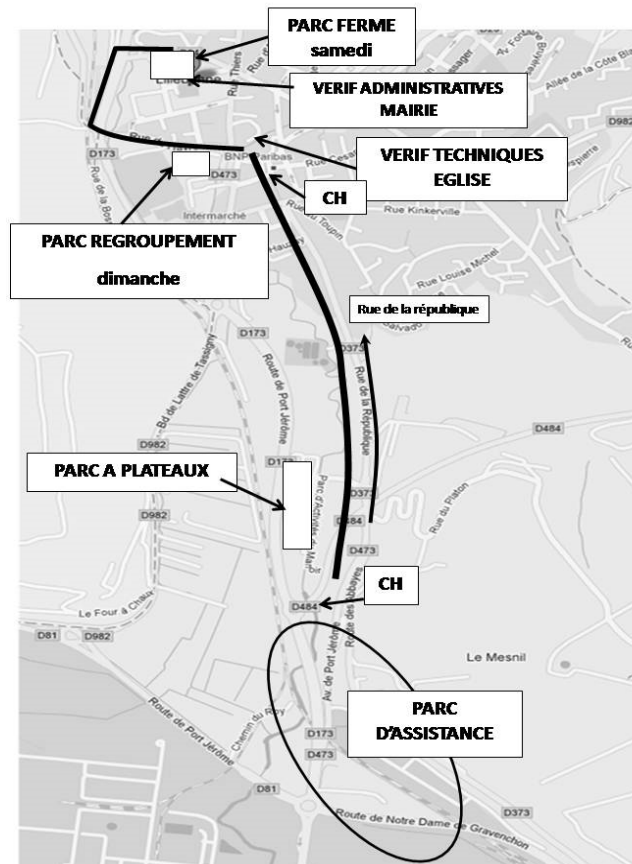
**Le samedi** : la circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à l'esplanade de l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; il vous faut utiliser un autre véhicule.

**Le samedi, vérifications Techniques:** Les voitures de courses sortent de la zone d'assistance, (CH Sortie Assistance) prendre **rue de la République (centre ville)** jusqu'au bout et au carrefour « OPTIQUE 2000 » prendre en face, zone piétonne.

**Respectez le routier** : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route, de plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

**PARC ASSISTANCE** L'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux stipule que l'accès aux riverains doit être libre, également, **il est demandé de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non respect de cette demande : Frais à sa charge.

**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES.**



**Ne laissez pas vos sacs poubelles, sur le parc assistance, Merci**